

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces dûment convoquée puis tenue le 29 janvier 2018, à la salle municipale de l'hôtel de ville, à compter de 8h30.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Pierre Lamoureux	Conseiller
Sont absents :	Éric Paiement	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Pierre Flamand.

Est également présent monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance : Zéro

RÉSOLUTION NO : 2018-01-6652

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 8h30.

ADOPTÉE

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation nécessaire à cette réunion ainsi que l'ordre du jour dans les délais prévus.

RÉSOLUTION NO : 2018-01-6653

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Reconnaissance de réception de l'avis de convocation dans les délais prescrits
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mandat au SSIRK de compléter la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal pour le projet d'achat regroupé d'un système de remplissage d'air comprimé respirable
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-01-6654

**MANDAT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK)
DE COMPLÉTER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN
COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU
D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL POUR LE PROJET D'ACHAT REGROU-
PÉ D'UN SYSTÈME DE REMPLISSAGE D'AIR COMPRIMÉ RESPIRABLE.**

- ATTENDU l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- ATTENDU que le Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika (SSIRK) est un regroupement de municipalités existant depuis 2005 et offrant la protection incendie des municipalités de Lac-Saint-Paul, Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces, Kiamika et Lac-du-Cerf;
- ATTENDU qu'il existe plusieurs problématiques au niveau du ravitaillement de l'air comprimé respirable utilisé par les pompiers lors des entraînements, des formations et des interventions;
- ATTENDU que la qualité de l'air comprimé respirable est essentielle pour la santé et la sécurité des intervenants;
- ATTENDU que le projet consiste à acheter l'ensemble des équipements nécessaires pour le ravitaillement en air comprimé respirable;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le projet regroupé de ravitaillement en air comprimé respirable pour les services de sécurité incendie et de mandater le directeur en sécurité incendie de Rivière Kiamika à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2018-01-6655

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 8h35.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Jean Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire